

# PROCÈS-VERBAL

16 NOVEMBRE 2023

**CONSEIL CONSULTATIF**  
**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 35

Présents : 30

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 35

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Salle du Conseil - Mairie protocolaire sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, maire.

**Présents** : M. CLAEYS, M. DEGUINES, Mme MOUTENET-LENOIR, Mme OUGHAZDI, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, M. MERSSEMAN, Mme TABIBOU, Mme CABARET, M. CLEMENT, M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ, Mme MAES, M. MASURE, Mme CATOIRE, M. HAUDIQUET, Mme ANDRIES, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, Mme MANIER, M. NAVE, Mme KUZNIEWSKI, Mme VAN DEN BROECKE, Mme DEFRANCE, M. BRICHE, M. VAMPOUILLE, Mme LEGROS, M. BAYRAKTAR, Mme VANDORME, M. MORNAVE.

**Absents excusés** : M. MEENEBOO, Mme VERHAEGHE, Mme DAHMANI, Mme GOURDEN, Mme VARLET.

**Pouvoirs de** : M. MEENEBOO à Mme DUMARQUEZ,  
Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU,  
Mme DAHMANI à M. CLEMENT,  
Mme GOURDEN à Mme MAES,  
Mme VARLET à Mme LEGROS.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Tanguy BRICHE, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tanguy BRICHE procède à l'appel.

## PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

**Monsieur le maire** : Bonsoir à toutes et à tous,

Malheureusement, depuis notre dernier conseil, plusieurs Saint-Polois nous ont quittés. J'ai une pensée pour chacun d'entre eux et plus particulièrement pour Yves Blondeel, propriétaire du café Au Flash durant de très nombreuses années, mais aussi, et surtout, pour Albert Coeuignart. Albert siégeait encore au sein de ce conseil la dernière fois qu'il s'est réuni. Son décès soudain ne nous fera pas oublier l'élu droit et rigoureux qu'il était, à l'image du policier municipal quelques années auparavant. Je souhaite d'ores et déjà passer la main au groupe de Virginie Varlet, qui souhaite lui rendre hommage.

**Madame LEGROS** : Merci monsieur le maire.

**Monsieur BAYRAKTAR** : Merci monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus.

Au nom du groupe « Vivre notre Ville », nous tenons à remercier l'ensemble des élus ayant témoigné leur soutien suite au décès de notre collègue Albert Coeuignart. Ces témoignages venant de tous les horizons ont été un réconfort pour la famille d'Albert, mais également pour les membres de notre liste.

Absente ce jour pour raison de santé, madame Varlet se joint bien évidemment à cette prise de parole. Nous lui souhaitons également un prompt rétablissement et espérons la revoir siéger au plus vite à nos côtés. Albert a toujours œuvré pour le bien-être des citoyens et s'est beaucoup impliqué sur les questions de sécurité. Nous n'allons pas ici passer en revue l'ensemble de ses engagements professionnels, associatifs et citoyens. Mais juste rappeler que durant son parcours professionnel, au sein des services de la ville, il a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que notre Police Municipale qu'il a fondé et dirigé de nombreuses années. Son engagement a toujours été reconnu par ses pairs mais également des habitants. Toujours actif après la retraite, comme un certain nombre ici présent, il s'est engagé dans le militantisme associatif et politique, avec comme seul objectif le bien être des habitants de Saint Pol sur mer. Il a été un des moteurs de la campagne de la liste « Vivre notre Ville ». En tant qu'élu, il a été un travailleur méticuleux des dossiers soumis à son analyse. Ses interventions ont toujours porté sur le fond des sujets ; l'intérêt général était sa seule motivation.

Sa dernière prise de parole au sein de ce conseil concernait le cimetière où il repose aujourd'hui. Merci, Monsieur le Maire, de nous avoir permis de mettre à l'honneur la mémoire d'Albert. Une ville n'est rien sans son histoire et ses acteurs. Nous savons l'importance que vous y accordez ; vous et monsieur Deguines par le travail de mémoire réalisé aux 4 coins de notre commune. Monsieur Albert Coeuignart, monsieur avec un M majuscule, a écrit le premier paragraphe de notre police municipale. A l'heure où nous nous engageons à en écrire un nouveau chapitre, avec une police municipale renforcée 7/7 et 24h/24 nous souhaiterions et espérons que vous vous joindrez à notre souhait. Nous souhaiterions que les bureaux de la police municipale rendent hommage à notre premier policier et deviennent "Bureau de Police Municipal Albert Coeuignart".

Merci monsieur le maire.

**Monsieur le maire** : Je prends note monsieur. On ne va pas décider ça ce soir, évidemment, mais je n'y vois aucun inconvénient à priori. Je vais vous demander de vous lever et de respecter un instant de recueillement.

*Moment de recueillement.*

Merci.

Alors, la période estivale, qui nous paraît très loin désormais, a été marquée par de nombreux événements dans notre ville. Je pense à la brocante de la rue de la République, à la promenade musicale de notre HBM, à la grande soirée mousse qui a ravi nos ados... mais aussi au forum de la vie associative, à la mise à l'honneur des bacheliers, nouvel événement, aux récompenses du concours des jardins fleuris... Et puis, je pense à notre parc Prigent et au succès de sa métamorphose. Rappelons qu'il a ouvert la première fois en 1972 et que, en 50 ans donc, il n'avait jamais vraiment été rénové. Aujourd'hui, le résultat est là ! Depuis sa réouverture, le 9 juillet, le parc ne cesse d'être fréquenté et de nombreux remerciements nous sont parvenus.

Nous venons de le refermer pour une deuxième phase de travaux, en prenant soin d'éviter les vacances scolaires. Au programme, de nouvelles plantations, la fameuse structure de 10 m de haut, mais également plusieurs aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Ce parc Prigent me tient à cœur parce qu'il répond, je le rappelle, à trois objectifs politiques : le développement de la nature en ville, le développement du bien vivre ensemble, qui passe notamment par les rencontres intergénérationnelles, mais également la création d'un véritable cœur de ville.

Autres réussites récentes : la soirée Halloween au Centre Cocteau, la Saint-Martin et l'opération petit-déjeuner pour laquelle la maternelle Langevin sert d'école pilote.

Toujours à l'école, vous savez que la Ville de Saint-Pol-sur-Mer lutte depuis des années contre le fléau du harcèlement scolaire avec de nombreuses interventions. La semaine dernière, nous avons donc organisé, non pas une, mais deux journées de sensibilisation. L'occasion pour nos élèves de CM2 de mettre des mots sur les maux.

Enfin, pas plus tard que ce mardi, j'ai eu le plaisir d'accueillir – et c'est une première – les nouveaux habitants de Saint-Pol-sur-Mer. L'ensemble des services de la Mairie étaient présents et ce fut l'occasion pour ces jeunes Saint-Polois, et moins jeunes, de poser leurs questions, après avoir découvert la richesse de notre ville au travers d'un petit film.

Oui, on fait beaucoup de choses à Saint-Pol-sur-Mer et nous allons continuer. Vous le savez, une conférence de presse a eu lieu il y a deux semaines entre les trois communes associées : Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer. Elle marque le renforcement de la coopération des trois villes, et les saint-polois en profiteront.

Quatre grands sujets ont été présentés, chacun accompagné de mesures fortes.

Première : La sécurité.

Elle fait partie de mes priorités depuis ma prise de fonction. C'est ainsi que j'ai pu inaugurer, fin 2021, un nouveau commissariat pour notre police municipale et nos ASVP, qui ont vu leurs effectifs augmenter. Et il y a quelques mois, les horaires de cette police municipale ont été élargis, pour se rapprocher des besoins de nos habitants. Cette fois, nous répondons au besoin de sécurisation de notre commune la nuit par la création d'une brigade de nuit, dès cette fin d'année, grâce à l'intégration de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer à celle du grand Dunkerque. Cela va nous assurer une présence policière 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un dispositif qui a été mis en place à Fort-Mardyck depuis 2015 et qui a fait ses preuves. Enfin, dans ce même souci de sécurisation, nos dispositifs de vidéoprotection vont être connectés. Je précise pour ceux qui s'inquièteraient pour moi que, les effectifs déjà présents à Saint-Pol-sur-Mer resteront sous mon autorité. Mais, au-delà de cela, ce qui m'importe, soyons clair, c'est la sécurité des Saint-Polois et, à ce titre, l'arrivée d'une brigade de nuit est une excellente nouvelle !



Deuxième point qui a été mis à l'ordre du jour, c'est : la réussite éducative de nos enfants et de nos jeunes.

Pour s'en donner les moyens, deux dispositifs vont être mis en place à Saint-Pol-sur-Mer. Le premier se nomme « classe bonus » ; il s'agit d'un accompagnement aux devoirs dispensé par des professeurs volontaires. Ce dispositif existait déjà à Saint-Pol mais n'avait pas vocation à perdurer, faute de subventions. Aujourd'hui, la décision a été prise de pérenniser et d'accentuer ces dispositifs. Le second, ce sont les parcours de réussite. Aucun jeune ne doit arrêter ses études pour raison financière et la ville sera là pour le soutenir.

Enfin, au niveau de notre cantine, vous en avez sans doute entendu parler, la tarification solidaire utilisée à Dunkerque sera appliquée à Saint-Pol-sur-Mer. Autrement dit, le prix d'un repas pourra commencer à partir de 75 centimes. 8 élèves saint-polois sur 10 sont concernés et verront donc le prix de leur repas baisser.

Troisième point : La formation et l'emploi.

Vous le savez, 20 000 emplois arrivent dans le dunkerquois. Je l'ai dit et répété : il n'est pas question que les Saint-Polois restent au bord de la route, ces emplois sont aussi pour eux ! Pour que chacun puisse s'informer au mieux et au plus près de chez lui, à l'instar des après-midi « Entreprises au cœur des quartiers », un point relais-info « 20 000 emplois » sera créé à Saint-Pol-sur-Mer.

Dernier point de la conférence : Un cadre de vie plus agréable, pour tous.

Grâce à cette coopération renforcée, un plan de rattrapage sur les voiries est engagé, en parallèle d'un travail sur nos entrées et notre cœur de ville, qui sera, je vous l'ai déjà dit, la place du Chevalier de Saint-Pol.

L'Etat, ne l'oublions pas, apporte 41 millions d'euros pour le projet NPNRU. En y ajoutant les investissements de la CUD et de nos communes, cela nous permet de revoir les aménagements urbains, la voirie, les espaces verts, les équipements publics ou encore l'éclairage des quartiers concernés.

Et, nous l'attendions car nous y tenons particulièrement, n'est-ce pas Domi ? Le feu de Saint-Pol va être rénové ! Le dossier porté par la Cud a été lauréat d'un appel à projets du ministère de la Mer et 600 000€ ont déjà été attribués pour le lancement de la première phase d'un chantier à 3,2 millions d'euros. Le dépôt du permis de construire est programmé l'an prochain, pour des travaux de restauration en 2025 et 2026.

Je résume : sécurité, réussite éducative de nos enfants et de nos jeunes, formation et emploi, et un cadre de vie plus agréable. Voilà ce que nous apporte l'association des trois communes. La preuve encore que cette association de communes est bénéfique ! Saint-Pol ne peut plus faire cavalier seul... Que l'on vienne me prouver le contraire.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais terminer ce propos par ce qui se passe au-delà du dunkerquois, mais qui arrive jusqu'à nos portes : des guerres et des conflits meurtriers, des milliers de victimes et toujours plus de réfugiés. Tout cela doit nous rappeler à quel point la paix dont nous jouissons dans notre pays est précieuse, à quel point nous devons lutter pour la préserver, en rejetant toute forme d'exclusion, d'intolérance ou de peur de l'autre. Ce sont ces dérives qui mènent, un jour ou l'autre, à l'irréparable.

Enfin, permettez-moi d'avoir une pensée pour nos voisins de Flandre intérieure, de l'Audomarois, du Boulonnais et du Calaisis, touchés depuis maintenant plusieurs semaines par des inondations. Je sais,



par exemple, que des habitants d'Arques ont pu être accueillis dans un foyer de Petite-Synthe.  
Preuve, s'il en est encore besoin, que le dunkerquois reste une terre de solidarité.





## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 15 JUIN 2023.

**Monsieur le maire** : Nous allons tout d'abord passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil consultatif. Aucune demande de corrections n'a été transmise à nos services. Je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant vos signatures sur la feuille qui circule actuellement.

Oui, dernier point, pardon, mes excuses Jean, je profite de ce temps, dans le propos introductif j'ai juste oublié de te saluer. Merci d'être présent à notre Conseil consultatif Jean.

**Monsieur DEGUINES** : Il est là pour moi, monsieur le maire !

**Monsieur le maire** : C'est vrai ! c'est complètement vrai !  
Oui, monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Oui, merci, c'est sur le procès-verbal. Tout d'abord, permettez-moi, au nom du groupe « L'avenir saint-polois » de nous associer une nouvelle fois à la démarche de recueillement et de condoléances adressée à la famille et aux proches de Monsieur Coeugnart. Il est vrai que c'était un homme de dialogue, de consensus et respectueux, au-delà même des différences idéologiques qu'on pouvait avoir. Et donc, nous renouvelons au sein de ce conseil municipal nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Lors du conseil municipal du 15 juin 2023, en page 20 du procès-verbal, nous avons évoqué et nous avons échangé sur la problématique du quartier Saint-Gobain. Vous venez dans votre propos introductif de parler de cadre de vie plus agréable. Dans les propos qui sont tenus au sein du conseil du 15 juin, vous faites écho que vous avez bien pris en compte et entendu les critiques, que vous avez bien pris en compte et entendu les problématiques quotidiennes de ces habitants, que vous y travaillez ardemment. Or, il semblerait que depuis les dernières réunions publiques, vous ayez donné votre accord pour qu'un mur végétalisé soit construit autour de l'entreprise Mauffrey, en barrière des maisons qui sont adjacentes. Or, lors des différentes réunions publiques auxquelles j'ai pu assister, les habitants ont clairement, vous ont clairement fait part de leur refus de ce projet parce qu'il ne leur semble pas du tout adapté à un quartier plus apaisé, un cadre de vie plus agréable comme vous l'avez indiqué. Ils vous ont clairement demandé : non pas de délocaliser l'ensemble de l'entreprise mais, au moins, le site de stockage qui est une vraie problématique pour l'ensemble de ces habitants, non seulement en matière de santé, mais aussi en matière de cadre de vie et de dégradation de leurs biens matériels.

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous avez donné votre accord sur ce mur végétalisé ? Si c'était le cas, nous vous demandons de bien vouloir faire marche arrière et de trouver des solutions avec la ville de Dunkerque, avec la CUD, dont vous maintenant vantez tant les mérites, pour que vous puissiez délocaliser cet espace de stockage. Nous vous remercions.

**Monsieur le maire** : Je vous remercie de poser cette question de manière écrite lors du prochain conseil. Je ne vois absolument pas le propos avec l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. Je peux juste vous dire, vis-à-vis de Mauffrey, qu'à partir du moment où on est dans un dialogue constructif, et qu'on ne cherche pas à faire la polémique, les choses avancent.



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

**Monsieur le maire** : Première délibération. Il s'agit du remplacement d'un membre du conseil. Suite au décès de monsieur Coeuignart, élu sur la liste « Vivre Notre Ville », il apparaît nécessaire de procéder à son remplacement au sein de notre assemblée. Par conséquent, nous accueillons aujourd'hui monsieur Mornave. Il remplacera également ce dernier au sein des différentes instances municipales à savoir la commission municipale 2 et 4 et la commission extra-municipale de la restauration.

Je vous souhaite évidemment, en mon nom et au nom du conseil, la bienvenue monsieur Mornave.

## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

**Délibération** : N° 2023/34

**Objet** : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.270 du Code électoral ;

Considérant le décès de Monsieur Albert COEUGNART, Conseiller municipal de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, survenu le 19 août 2023;

Considérant que Monsieur BIEUVILLE, Sous-Préfet de Dunkerque et Monsieur VERGRIETE, Maire de Dunkerque, ont été informés du remplacement de Monsieur Albert COEUGNART par Monsieur Cédric MORNAVE, suivant sur la liste « Vivre Notre Ville » ;

Considérant que Monsieur COEUGNART siégeait dans la commission municipale n°2 (*Emploi - Insertion - Action sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial*), la commission n°3 (*Fêtes - Culture - Cérémonies - Grands évènements - Animations - Seniors*) et la commission extra-municipale de la restauration ;

### LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

### DÉCIDE :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Cédric MORNAVE comme nouveau Conseiller au sein du Conseil consultatif ainsi que dans les différentes instances municipales, en remplacement de Monsieur Albert COEUGNART.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 27/11/2023  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47604-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION ANNULÉE, RELATIVE A L'APPROBATION DE LA NOUVELLE RÉPARTITION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE-CUD-SPAD RELATIVE À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS OUEST CONCERNÉS PAR LE NPNRU**

**Monsieur le maire** : Deuxième délibération. Alors, c'est une délibération qui est relative à la convention tripartite qui lie la ville, la CUD et la SPAD, et je vous informe que ce projet de délibération est annulé et sorti de l'ordre du jour.

Compte tenu du bouleversement du contexte socio-économique induit par l'implantation prochaine des « gigafactorys », la production de logements va devoir atteindre un objectif de 1 200 logements/an au lieu de 530 en moyenne ces dernières années. Une réflexion communautaire a été engagée sur les leviers permettant d'accroître ce rythme actuel. Parmi ceux retenus, figure le mode de financement des opérations d'aménagement qui repose aujourd'hui sur une répartition des compétences entre la CUD et les communes : voirie et assainissement à la CUD, pour faire très court, et éclairage public, espaces verts et mobilier urbain pour les communes. Les capacités financières des communes limitent l'avancement de certains projets. Or, il apparaît juridiquement possible pour la CUD de financer en intégralité certaines opérations d'aménagement. Ainsi, nous avons cette très bonne nouvelle, que l'augmentation de la part ville est prise par la CUD que j'encense tellement...

Pour la délibération suivante, je laisse la parole à Dominique Deguines.





**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES  
- EXERCICE 2023**

**Monsieur DEGUINES** : Nous sommes amenés, en cours d'exercice, à modifier nos prévisions en adoptant des décisions modificatives.

Aussi, il nous est demandé de venir modifier notre budget primitif de la manière suivante :

- en intégrant une recette de 43 375,00 € liée à l'obtention d'une subvention de l'ANRU ;
- en rattachant, à l'exercice 2023, le solde de l'exercice 2022 d'un montant de 69 967,95 € ;
- en opérant un transfert du compte « achats de prestations de service » de 13 000,00 € et du compte « fournitures et petits équipements » de 6 780,00 € vers le compte « autres contributions obligatoires ».

Avez-vous des remarques ? Monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Plus une demande de précision. Concernant le deuxième point. Puisque vous nous parlez d'un montant de 69 000 €, 69 965,95 € pour être exact, 29 965,95 euros concernant le service communication et 40 000 € concernant le personnel d'entretien : est-ce que vous pouvez nous préciser de quoi il s'agit ? Est-ce qu'il s'agit d'achat de matériel ou est-ce qu'il s'agit de rémunération ?

**Monsieur le maire** : Pour les 29 000 € qui concernent le service communication, c'est un rattrapage, puisque le service avait été sous doté lors du vote du budget. Pour ce qui est relatif au G.P.E, c'est tout simplement pour pallier l'augmentation du coût des contrats avec les prestataires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du jeudi 16 novembre 2023**

**Délibération** : N° 2023/35

**Objet** : APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES - EXERCICE 2023

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°03/2023 du 12 janvier 2023 adoptant le budget spécial de l'exercice 2023 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
748721		+ 43 375,00 €
611020	+ 43 375,00 €	
7718		+ 69 967,95 €
6232	+ 29 967,95 €	
615221	+ 40 000,00 €	
604.2 255	- 13 000,00 €	
606.32 020	- 6 780,00 €	
655.8 213	+ 19 780,00 €	

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**APPROUVE :**

- Les décisions modificatives.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 27/11/2023  
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20231116-47686-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**6 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -  
VAMPOUILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'EPSM DES FLANDRES**

**Monsieur le maire** : La délibération numéro 4, je passe la parole à Marjorie Lenoir.

**Madame MOUTENET-LENOIR** : Merci monsieur le maire. Délibération numéro quatre, autorisation de signature de la convention avec l'EPSM des Flandres. Depuis la réforme du code de la santé publique du 29 juillet 2022, les établissements d'accueil de jeunes enfants sont tenus d'organiser des séances d'analyse des pratiques professionnelles à destination des membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants.

Ces pratiques sont déjà installées depuis plusieurs années à Saint-Pol-sur-Mer. Les professionnels de la petite-enfance se retrouvent toutes 6 semaines, en temps collectifs pour échanger sur les difficultés rencontrées. Ces temps sont essentiels pour faire évoluer progressivement les pratiques professionnelles collectives et individuelles.

Pour autant, afin de répondre de manière officielle à ce nouveau cadre législatif, il nous est proposé de conventionner avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (EPSM), afin de mettre en place 6 séances de 2 heures en 2024. Le coût prévisionnel de l'opération est de 708,00 € TTC.

Avez-vous des remarques ?

**Monsieur le maire** : Très bien, qui est contre ?  
Qui s'abstient ?



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du jeudi 16 novembre 2023**

**Délibération** : N° 2023/36

**Objet** : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'EPSM DES FLANDRES

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu le décret 2021-1131 du 31 juillet 2021 du Code de la Santé Publique actualisé au 29 juillet 2022 qui inscrit l'obligation pour les structures chargées de l'accueil de la petite enfance de mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles à destination des membres de l'équipe chargée de l'encadrement des enfants ;

Considérant que, sur le territoire, le Centre Médico-psychologique (CMP) de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (EPSM) est compétent en la matière ;

Considérant le projet de convention établi entre la collectivité et le CMP de le EPSM des Flandres.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer la convention avec le CMP de l'EPSM des Flandres ;

**INSCRIT**

- La dépense au budget 2024.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 27/11/2023  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47472-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRENCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2022 DE L'OPÉRATION INTITULÉE "ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, INDIVIDUALISÉ ET RENFORCÉ DES PUBLICS DU DUNKERQUOIS ET DE LEURS PARCOURS D'INSERTION "**

**Monsieur le maire** : Délibération suivante, toujours pour, Marjorie.

**Madame MOUTENET-LENOIR** : Délibération relative à l'approbation du bilan final d'exécution 2022 de l'opération intitulée "accompagnement global, individualisé et renforcé des publics du dunkerquois et de leurs parcours d'insertion". En 2022, la ville de Saint-Pol-sur-Mer a répondu à l'appel à projets « PLIE 2022 » dans le cadre de son action « Accompagnement global, individualisé et renforcé des publics du dunkerquois et de leurs parcours d'insertion ». Cette action a permis d'accompagner 340 personnes de plus de 25 ans, très éloignées de l'emploi, au travers du financement des postes de conseillers en insertion.

Les services instructeurs du Fond Social Européen ont déclaré conforme le bilan d'exécution du P.L.I.E au 31 décembre 2022. Le coût total de l'action s'élève à 144 294,08€ et se répartit de la manière suivante : 84 667,00 € du Fonds Social Européen, 26 825,18 € de financement P.L.I.E et 32 801,90 € de financement communal.

Il nous est ainsi demandé d'approuver la répartition du coût total de cette action. Avez-vous des remarques ?

**Monsieur le maire** : Oui, madame Legros.

**Madame LEGROS** : Oui, juste pour indiquer qu'il est nécessaire de mettre au PV que je ne prends pas part au vote de cette délibération parce que je suis administrateur d'entreprendre-ensemble qui gère le P.L.I.E. Sans cela, nous n'avons pas de remarques.

**Monsieur le maire** : Merci, ça sera noté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du jeudi 16 novembre 2023**

**Délibération** : N° 2023/37

**Objet** : APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2022 DE L'OPÉRATION INTITULÉE "ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, INDIVIDUALISÉ ET RENFORCÉ DES PUBLICS DU DUNKERQUOIS ET DE LEURS PARCOURS D'INSERTION "

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n° 2022/35 relative à l'appel à projets PLIE 2022 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2022 ;

Considérant que le montant total des dépenses retenues s'élève à 144 294,08 euros, réparti de la manière suivante :

- 84 667,00 euros du FSE ;
- 26 825,18 euros du PLIE ;
- 32 801,90 euros de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**DÉCIDE**

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2022 ;

**DIT**

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la ville de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 27/11/2023  
Identifiant télérmission : 059-200027159-20231116-47487-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**7 abstentions :** NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -  
LEGROS - VAMPOUILLE.

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' APPEL A PROJETS FSE 2023 - ADULYS FLANDRES POUR L'ACTION "FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS"**

**Monsieur le maire** : Délibération numéro 6, tu gardes la main.

**Madame MOUTENET-LENOIR** : Appel à projets 2023 ADULYS Flandres pour l'action « favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi et des plus vulnérables ou des exclus du territoire dunkerquois. Le F.S.E continue de financer cette action en 2023. C'est pourquoi, nous souhaitons déposer une nouvelle demande de subvention au titre du programme « emploi et inclusion » afin d'offrir aux bénéficiaires un accompagnement dans leur parcours d'insertion.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention 2023 établi sur la base d'un coût total de 146 392,11€.

Avez-vous des remarques ?

**Madame LEGROS** : Just one again. Là aussi, j'aimerais que soit porté au PV que je ne prends pas part au vote de cette délibération parce que je suis présidente d'ADULYS, qui a lancé l'appel à propositions. Merci.

**Monsieur le maire** : Que de casquettes madame Legros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du jeudi 16 novembre 2023**

**Délibération** : N° 2023/38

**Objet** : APPEL A PROJET FSE 2023 - ADULYS FLANDRES POUR L'ACTION "FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS"

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) au titre du programme national FSE+ « emploi – inclusion – jeunesse – compétences », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE ;

Considérant que les bénéficiaires du PLIE ont bénéficié d'un accompagnement, par les services de la ville, en 2023 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 146 392,11 euros.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**APPROUVE**

- Le dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2023.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTEUR DU : 27/11/2023  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47484-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à la majorité**

**7 abstentions** : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -  
LEGROS - VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à la majorité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

**Monsieur le maire** : Enfin, délibération numéro 7, des remarques ? Oui, monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Oui, merci. Mon intervention va concerner l'annexe 20, sur la convention que vous avez signée avec altitude-infra pour réaliser des travaux afin de connecter notre CSU, géré par notre police municipale, au local de la police municipale de Dunkerque.

Par conséquent, prendre en charge le coût de ces travaux, pour rappel 450 000 euros ont été dépensés pour acquérir le bâtiment actuellement occupé par notre police municipale, sans compter le coût des travaux. Pouvez-vous nous en dire plus sur le devenir de ce bâtiment ?

Par ailleurs, par une conférence de presse organisée le 4 novembre 2023, et relayée par la presse, nous apprenons que c'est maintenant Dunkerque qui va gérer l'ensemble de la police municipale pour les trois communes associées. Notre police doit désormais être considérée comme une brigade territoriale, rattachée hiérarchiquement à la police municipale de Dunkerque.

Le départ en retraite, le 1er octobre 2023, de monsieur Coddevelle, chef de service, nous a fait craindre le pire étant donné les précédents recrutements. Le remplacement méthodique des directeurs de Saint-Pol, par des directeurs dunkerquois sont confirmés. Si ces annonces ont été faites, c'est que ces recrutements sont terminés.

Pouvez-vous nous indiquer la provenance géographique du futur responsable de la brigade territoriale de Saint-Pol-sur-Mer, puisque c'est ainsi qu'il faut maintenant la nommer...

Pouvez-vous nous donner son grade, ses concours ? N'y avait-il pas possibilité de recruter un agent saint-polois ? Quel a été l'avis du comité technique, CTP, sur ce choix politique ? Quel a été l'avis des syndicats ? Je vous remercie.

**Monsieur le maire** : Je vais vous répondre en plusieurs points. Quelques points de précision quand même. Je pense que vous n'avez pas compris. Je suis assez surpris quand même parce que, la sécurité est quand même un sujet qui vous tient à cœur, vous en faites votre cheval de bataille sur tous les plans. Vous dites que nous allons perdre notre brigade municipale. Moi, je vous réponds que 120 policiers municipaux arrivent. Vous dites que nous allons perdre notre brigade municipale. Je vous ai dit tout à l'heure, peut-être n'avez-vous pas entendu, ou écouté, dans mon propos introductif que, je restais fonctionnellement le responsable de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer. Vous dites qu'il est gonflé de payer le reliement, la fibre, qui permettra aux images de transiter de Saint-Pol-sur-Mer à Dunkerque. Moi, je vous dis que, ce n'est pas gonflé, c'est une opportunité. Nous allons payer cette fibre, effectivement mais, tout ce qui est relatif à l'équipement, au sein des CSU notamment, sera apporté par la ville de Dunkerque. Donc, c'est quand même un échange de bons procédés.

Je me répète, monsieur Nave, mais il faut que vous l'entendiez. Régulièrement, vous pleurez, vous délabrez l'image de notre ville en parlant de trafics, d'insécurité. Aujourd'hui, on nous apporte une brigade de 120 personnes, qui ne seront évidemment pas toutes sur le territoire en même temps mais, je tiens à le redire, merci à la police municipale de Dunkerque d'avoir été présente lors des émeutes urbaines. Merci à la police municipale de Dunkerque de sa présence lors du carnaval de Saint-Pol-sur-Mer. Voilà, une fois de plus vous tentez de diviser, de créer un climat de peur et de crainte. Moi, au contraire, je tiens à dire aux saint-polois, nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée de vivre dans une ville plus sûre. Allez-y.

**Monsieur Nave** : Merci, je reviens sur le sujet puisque vous ne m'avez pas répondu à l'ensemble de mes questions. Peut-être le ferez-vous plus précisément par écrit si vous n'avez pas la connaissance de l'ensemble de ...



**Monsieur le maire** : ...Non. Vous n'avez peut-être pas apprécié ma réponse mais je vous ai répondu monsieur Nave. Donc, faites votre question écrite Monsieur Nave et j'y répondrai de manière écrite. Je vous remercie.

**Monsieur Nave** : Oui mais, donc, je reviens sur les questions ...

**Monsieur le maire** : ...non, non ! Je vous remercie monsieur Nave.

**Monsieur Nave** : ...Si ! Et en plus, monsieur le maire, vous m'avez accusé d'un certain nombre de choses, de délabrer l'image de la ville, ce qui est faux ! Je ne fais que poser des questions. Je ne fais que reprendre des faits. Ce n'est pas moi qui ai mis le feu aux voitures au niveau de la frégate, au niveau du plan d'eau etc. etc. Il y a un certain nombre d'incidents sur la commune, ce n'est pas moi qui les créent. Ils existent, ce n'est pas parce qu'on n'en parle pas, qu'ils n'existent pas. Ce n'est pas parce qu'on n'en parle pas que demain ils vont arrêter d'exister.

Il y a un autre sujet sur cette police municipale, qu'il faudra évidemment prendre en compte. Dans la presse, on annonce qu'il y a actuellement 110 agents dans la police municipale de Dunkerque, quand on additionne les agents de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer, ça ne fait pas 120. Donc, à un moment donné, soit il y a de la casse, soit il y a des remplacements, soit il y a des départs mais, il faudra nous expliquer pourquoi ces chiffres ont été annoncés dans la presse.

Je reviens sur les questions que je vous ai posées. Est-ce que vous pouvez nous dire la provenance géographique du nouveau responsable de la brigade territoriale de Saint-Pol-sur-Mer ? Son grade ? Son concours ? Et puis aussi, les différents choix que vous avez faits, peut-être en jury, pour recruter cette personne. Ont-ils été approuvés par le comité technique et les syndicats ? Je vous remercie.

**Monsieur le maire** : Je vous répondrai par écrit Monsieur Nave. Nous avons terminé avec les délibérations. Ah, monsieur Briche.

**Monsieur Briche** : Monsieur le maire, je me permets un petit aparté, selon l'article L.2121 – 18 du code général des collectivités territoriales, qui encadre les séances du conseil municipal, le public a obligation de garder le silence. L'assistance, je cite, "doit être passive et muette". Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entacher la délibération de nullité. J'ai entendu des personnes présentes dans le public, notamment, je pense, proches de certains élus de Dunkerque, commenter la délibération de manière assez forte. Donc, je vous serai gré, monsieur le maire, de demander au public de rester silencieux et de ne pas exprimer son avis.

**Monsieur le maire** : Premièrement Monsieur Briche, c'est peut-être parce que vous êtes proches du public. Deuxièmement, vous n'avez pas la police de cette assemblée donc, je vous remercie de me la laisser.





## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023**

**Délibération** : N° 2023/39

**Objet** : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

De la signature d'un contrat avec l'association « GOOD MORNING SISTERS » pour son animation au sein du parc Prigent le 2 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « MANICRACK'S » pour son animation au sein du parc Prigent le 9 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC » pour son animation au sein du parc Prigent le 16 juillet pour un montant total de 1 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « RICH'BE AND CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 23 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « CHORALE ENSEMBLE » pour son animation au sein du parc Prigent le 30 juillet pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « LiveTonight SAS » pour son animation au sein du parc Prigent le 6 août pour un montant total de 1 000,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « DKASUALS » pour son animation au sein du parc Prigent le 13 août pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ZOON & CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 20 août pour un montant total de 400,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « EN COULISSE » pour son animation au sein du parc Prigent le 27 août pour un montant total de 800,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « La Cie de L'interlock » pour l'organisation d'un spectacle à la médiathèque le 16 septembre dernier pour un montant de 515,40€ TTC ;

De la signature de la convention avec la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, pour la mise à disposition de l'exposition « Délices et gastronomie en Hauts-de-France » qui a lieu du 29 septembre au 24 octobre pour un montant de 420,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec le restaurant « La cocotte » pour l'organisation d'ateliers cuisine bien-être, organisés au sein de la médiathèque Emile ZOLA le 14 octobre dernier pour un montant de 310,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ALTITUDE INFRA DUNKERQUE GRAND LITTORAL » pour la mise en place du service IRU Fibres optiques noires d'un montant de 22 666,00€ HT ;

De la signature d'un contrat avec l'artiste Ludovic TOURNAY pour sa représentation du 8 octobre

dernier au centre Romain Rolland pour un montant de 950,00€ TTC.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

**PREND ACTE :**

- Des contrats et décisions signés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 27/11/2023  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47606-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le  
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

**Absents - Excusés :**

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

**Secrétaire de séance :** Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

**Adopté à l'unanimité**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE L'AVENIR SAINT-POLOIS**

**Monsieur le maire** : Alors, je ne sais pas si tout le monde l'a en sa possession. Une motion est déposée par le rassemblement national, et je vous laisse le soin de la lire.

**Monsieur Nave** : Oui, merci monsieur le délégué. Il s'agit d'une motion déposée par « L'avenir saint-polois », le groupe « L'avenir saint-polois », et non par le rassemblement national. Il est vrai qu'au sein du groupe « L'avenir saint-polois » il y a des élus qui sont cartés rassemblement national mais, tous ne le sont pas, et nous tenons à cette dénomination : groupe « L'avenir saint-polois ». Alors ce projet de...

**Monsieur le maire** : ... Merci monsieur Nave, conseiller régional, rassemblement national ....

**Monsieur Nave** : Merci ! Le projet de motion fait suite au courrier que je vous ai envoyé par mail, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien en mer, au large de Dunkerque. Alors, j'ai bien reçu votre réponse par écrit et par mail. Je prends note des remarques et des arguments que vous avez évoqués au sein de ce courrier, sans problème. Cependant, nous souhaitons quand même porter ce sujet à l'ordre du jour et je vous le présente.

*Monsieur Nave procède à la lecture de la motion.*

**Monsieur le maire** : Merci monsieur Nave. Alors, en vertu de l'article 13, dernier alinéa de notre règlement intérieur, je vous invite à vous prononcer sur le principe de cette motion.

Donc, qui est contre le principe de cette motion ? Très bien, je vous remercie, passons aux questions orales.

**Monsieur Nave** : Tous les élus n'ont pas levé la main !

**Monsieur le maire** : Oui, mais le principe de la motion est rejeté à la majorité.



## **CONSEIL CONSULTATIF DE SAINT-POL-SUR-MER**

**Séance du 16 novembre 2023**

### **MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE « L'AVENIR SAINT-POLOIS »**

#### **Projet d'implantation d'un parc éolien en mer au large de Dunkerque**

Considérant que notre commune, malgré l'absence d'une façade maritime, sera impactée négativement par le projet d'implantation d'un parc éolien en mer au large de Dunkerque.

Considérant que l'impact visuel n'est pas le seul critère à prendre en compte pour juger de la pertinence de ce projet.

Considérant qu'un grand nombre d'espèces protégées est menacé par ce projet. Que les oiseaux migrateurs survolent aussi notre commune.

Considérant que ce projet va accentuer l'encerclement industriel sur notre ville. Qu'un radar militaire, qui a pour objectif de protéger notre ville comme l'ensemble du territoire va être impacté par ce projet.

Considérant que les habitants de notre commune seront aussi impactés par l'ensemble des contraintes du projet. En particulier dans le domaine des loisirs et des promenades en bord de mer puisqu'ils sont utilisateurs de la façade maritime.

Considérant que depuis 2010 notre commune est associée à la ville de Dunkerque. Que cette fusion-association a été renforcée par les dernières mutualisations de plusieurs services décidées ces deux dernières années. Que la commune de Saint-Pol-sur-Mer est donc pleinement impactée par les projets soutenus par les élus de Dunkerque.

Considérant la nécessité d'avoir un référendum local sur ce sujet.

Considérant que de nombreuses problématiques ont été soulevées et que d'autres seront encore être mises en avant dans les semaines à venir.

**Les élus du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, réunis en séance ce 11 novembre 2023 :**

- s'opposent à la création d'un parc éolien en mer au large de Dunkerque,
- demandent l'arrêt de ce projet,





## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DES QUESTIONS ORALES

**Monsieur le maire** : Première question, qui nous est parvenue donc, du groupe de monsieur Nave. Je vous écoute.

**Monsieur NAVE** : C'est ma collègue Madame Van Den Broecke qui la pose.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Bonsoir à tous, monsieur le maire délégué, chers collègues, Plusieurs parents nous ont remonté quelques défaillances concernant les systèmes de sécurité dans les écoles de notre commune. Vous savez que la sécurité, et vous l'avez dit, est notre cheval de bataille. Donc, je me permets de venir vers vous pour vous relater cette question. Ces problèmes ont, normalement, été à plusieurs reprises, dans les différentes écoles, remontés à vos services. Étonnamment, il a été répondu à ces parents que la révision de ces systèmes, et en tout cas, la résolution de ces défaillances, coûtait trop chère et, que la réparation et l'entretien de ces systèmes de sécurité n'étaient pas encore envisagés. Il y avait d'autres projets qui étaient prioritaires, ce qui peut s'entendre.

L'actualité récente nous a montré que les écoles et les collèges étaient aussi parfois menacés. Y a-t-il un contrat d'entretien des systèmes de sécurité qui sera mis en place dans nos écoles ? Pouvez-vous garantir que tous les systèmes anti-intrusion dans les écoles fonctionnent, ou qu'ils fonctionneront correctement prochainement ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Monsieur le maire** : Très bien Madame Van Den Broecke. Encore une fois, j'ai peur que vous ne fassiez des généralités avec des cas isolés. J'aimerais savoir quelles écoles ? Quels parents ? Leur nombre ? Parce que tous les élus ici présents siègent au sein des conseils d'école et aucune remontée n'a été faite en ce sens. Cependant, je vais vous répondre. Vous le savez, effectivement la sécurité c'est un thème important et c'est un thème vaste. Concrètement, la réglementation nous impose aujourd'hui d'installer dans chaque école une alarme incendie et une alarme anti-intrusion.

Sur le volet incendie, toutes les écoles sont équipées et opérationnelles et des tests sont effectués, une fois par trimestre par le personnel enseignant, conformément à la réglementation en vigueur. Nous disposons de contrats d'entretien pour assurer leur conformité.

Sur le volet anti-intrusion, toutes les écoles sont équipées et opérationnelles à l'exception de l'école Vancau maternelle ou primaire, je ne me souviens plus, pardon, où l'installation du système est en cours.

Réglementairement, des tests sont effectués deux fois par an par le personnel enseignant. Les alarmes étant encore sous garantie, la conformité est assurée par l'entreprise qui vient de les poser. Evidemment, lorsque la garantie aura expiré, un marché sera élaboré afin de souscrire à un contrat d'entretien sur ces équipements.

Seconde question.

**Monsieur DEGUINES** : Je tiens à préciser que j'ai vérifié tous les plans de prévention des 14 écoles de Saint-Pol-sur-Mer, que tout est à jour et tout est super bien tenu. Les enseignants sont bien au fait de ce qu'il faut faire en cas de pépins. Des exercices sont faits tous les ans dans les écoles. Donc, on est bien au clair d'un point de vue sécurité dans les écoles, voilà.

**Monsieur le maire** : Et, c'est vancau élémentaire, pardon. Seconde question.

**Monsieur NAVE** : Posée par mon collègue Tanguy Briche.

**Monsieur BRICHE** : Oui, monsieur le maire, nous avons été interpellés par des parents de l'école Victor Hugo concernant un problème de chauffage au niveau des petites sections. Donc, c'était pour savoir si le problème avait été résolu à l'heure où je vous parle, ou s'il est toujours en cours ?

**Monsieur le maire** : Oui.

**Monsieur BRICHE** : C'est résolu ?

**Monsieur le maire** : Oui, c'est résolu. Pour la petite histoire, la classe que vous m'avez évoquée, sur une question écrite, est la classe dans laquelle je dépose un petit tous les matins. Donc, je l'ai vu le matin, il n'y a pas eu de passe-droit je vous rassure mais, le lendemain c'était fait.

**Monsieur Briche** : D'accord, merci pour eux.

**Monsieur le maire** : Pas d'autres questions ? Eh bien, écoutez, je vous remercie et je clôture la séance. Bonne soirée.